



Inscription pilote

MCC Les Meyrinos

Date de roulage	Prénom, nom, téléphone

Veillez prendre connaissance de ce qui suit

En raison de la situation sanitaire actuelle, le comité met en place un certain nombre de règles de comportement afin d'ouvrir le terrain dans les meilleures conditions pour tous et en respectant les directives édictées par le Conseil fédéral et en tenant compte des recommandations de la FMS.

Nous vous demandons de faire preuve de bon sens car l'ouverture et l'exploitation du terrain ne peuvent se faire que sur la base de la confiance et dans le respect des règles à respecter scrupuleusement. Le cas contraire, le comité se donne le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les règles de protection et de sécurité Covid 19 auprès de ses membres et auprès de ses non-membres, y compris une interdiction provisoire d'accès au terrain.

Conditions de roulage

- en cas de conditions météorologiques défavorables, le terrain peut fermer. L'information sera disponible sur le site internet du club et sur facebook au plus tard à 10h le jour du roulage
- l'inscription doit se faire sur le site d'inscription à un roulage ici : <https://plattet.ch/inscriptions/meyrinos/roulage/>
- de plus, le formulaire papier « Inscription pilote » doit être remplie, signée et remise à la buvette
- aucune autre forme d'inscription ne sera acceptée
- le site d'inscription indiquera les pilotes admis au roulage qui se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions en tenant compte du nombre maximum admis et, si possible, en privilégiant les nouvelles demandes afin d'offrir à chacun la possibilité de rouler
- des groupes de pilotes seront formés selon le nombre de pilotes présents le cas échéant
- le déroulement et l'organisation des groupes seront communiqués sur place avant le début du roulage
- pour les samedis, chaque pilote disposera d'un autocollant de couleur par groupe avec la date du jour
- les roulages se feront par tranche de 20 minutes en alternance des groupes constitués
- chaque groupe devra se présenter en pré-grille 5 minutes avant sa session de roulage
- il n'est pas admis de rouler en dehors des tranches horaire du groupe auquel le pilote est assigné
- les véhicules devront se garer sur les places de stationnement prévues cet effet. Aucun véhicule d'accompagnant ou de spectateur ne sera admis à l'intérieur de la zone, gardez-vous en face
- le paiement se fait comptant à la buvette, venir avec le montant précis (liquidités)
- le pilote doit remplir ce formulaire papier « Inscription pilote » de décharge de responsabilité et d'acceptation des conditions de roulage, à télécharger sur le site internet du club et le présenter lors du paiement à la caisse
- en cas de non respect des règles, le comité se donne l'autorisation de renvoyer la personne sur le champ

Le pilote inscrit certifie avoir pris connaissance des conditions de roulage et en signant le document en accepte les clauses et décharge le club de toute responsabilité et de poursuite en cas d'accident et/ou de maladie.

Fait à Ségégnin, le :

Signature pilote :